<u>Conseils aux membres de la Guilde en cas de grève dans le Voie maritime du Saint-Laurent – octobre 2023</u>

De nombreux membres de la Guilde savent probablement qu'UNIFOR est dans une impasse dans ses négociations collectives au nom de ses travailleurs de la Voie maritime du Saint-Laurent et a déposé un préavis de grève.

En cas de grève, les membres de la Guilde, sauf indication contraire de l'employeur, sont tenus de se rendre à leur affectation ou à leur lieu de travail de la manière habituelle. À leur arrivée à cet endroit, si les membres de la Guilde sont empêchés d'entrer sur le lieu de travail par une ligne de piquetage d'UNIFOR ou toute autre ligne de piquetage, il n'y aura alors aucune confrontation. Les membres de la Guilde doivent rester proche (ou à proximité) et contacter l'employeur pour obtenir des instructions.

Les syndicats qui soutiennent d'autres syndicats en cas de grève doivent le faire d'une manière qui ne contrevienne pas à la législation fédérale. Afin de remplir leurs fonctions, les membres de la Guilde doivent se présenter normalement à l'entrée ou au point d'accès de leur lieu de travail, puis constater par eux-mêmes quelle est la situation. Nos unités de négociation ne sont pas en grève et nous n'avons pas le droit de participer à une grève organisée par une autre unité de négociation. Il est également possible qu'un membre de la Guilde arrive à son lieu de travail ou point d'accès habituel, et il s'avère alors que rien ne l'empêche d'accéder à ce lieu ou à ce lieu de travail. Les stratégies de frappe d'UNIFOR seront déterminées par UNIFOR. La Guilde est un syndicat affilié à UNIFOR.

Les membres de la Guilde ne doivent pas physiquement se frayer un chemin à travers une ligne de piquetage. Si l'employeur tente de prendre des dispositions pour que les membres accèdent à un lieu de travail en empruntant un autre itinéraire, ses instructions doivent alors être suivies, sauf en cas de danger pour la sécurité.

Les membres de la guilde peuvent obtenir plus d'informations et d'assistance en contactant leur bureau local de la Guilde.